

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-0635 rév. 6**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

**CNRS - UMR 7178 - IPHC
23 rue du Loess - BP 28
67037 Strasbourg Cedex 2**

SIREN : 180089013

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/CEI 17020:2012**
fulfils the requirements of the standard :
et aux règles d'application du Cofrac
and Cofrac rules of application
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : A*

Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.

A type A body is a body exclusively providing "third party" inspection services.

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

SANTÉ / HEALTH

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

3-0635 rév. 6

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Granting date* : **21/02/2020**

Date de fin de validité / *Expiry date* : **31/12/2023**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

La Responsable du Pôle Bâtiment / Industries / Services,
Pole manager - Building / Industries / Services,

Diane JARRY

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-0635 Rév. 5.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-0635 Rév. 5.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-0635 rév. 6

Organisme d'inspection accrédité :

CNRS - UMR 7178 - IPHC
23 rue du Loess - BP 28
67037 Strasbourg Cedex 2

PORTEE D'ACCREDITATION	
N° 14 - SANTÉ	
Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspection (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
14.2 - Radioprotection	
<p>14,2,1 - Inspections réglementaires d'installations industrielles et médicales pour tout type de rayonnements ionisants (générateurs à rayons X, accélérateur, sources radioactives scellées et non scellées) telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Contrôle technique de radioprotection des sources et appareils émetteurs de rayonnements ionisants, des dispositifs de protection et d'alarme, des instruments de mesure utilisés. limitées aux inspections d'installations industrielles et de recherche hors iNB ➤ Contrôles techniques périodique et d'ambiance. limitées aux inspections d'installations industrielles et de recherche hors iNB ➤ Contrôle de l'efficacité de l'organisation radioprotection et des dispositifs techniques mis en place limitées aux inspections d'installations industrielles et de recherche hors iNB 	<p>Arrêté du 21 mai 2010 portant homologation de la décision n°2010-DC-0175 de l'autorité de sureté nucléaire du 04 février 2010 précisant les modalités techniques et les périodicités des contrôles prévus aux articles R.4452-12 et R.4452-13 du code du travail ainsi qu'aux articles R.1333-7 et R.1333-95 du code de la santé publique</p>

Section Inspection

Liste des Implantations concernées par l'accréditation octroyée

IMPLANTATIONS	ADRESSE	TELEPHONE
RaMsEs	UMR 7178 23 rue du Loess - BP 28 67037 Strasbourg Cedex 2	03 88 10 66 62

Date de prise d'effet : **21/02/2020**Le Responsable d'Accréditation Pilote
*The Pilot Accreditation Manager***Guillaume DELAGE**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-0635 Rév. 5.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr